

FEUILLE DE ROUTE

TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ AVEC DES MACHINES



Cette feuille de route est un
outil pratique pour améliorer
votre sécurité lorsque vous
travaillez avec des machines.



Travaillez de manière sûre et
saine grâce à notre programme
Boussole.

Nous vous demandons de créer un environnement
de travail sûr pour vous et les autres. Si nécessaire,
modifiez votre comportement. Vous pouvez
vous attendre à ce que vos collègues fassent
de même. Vous trouverez de plus amples
informations sur le programme Boussole, toutes
les feuilles de route, les directives en matière de
comportement et d'autres informations utiles sur
la santé et la sécurité sur le site : hscompass.com.



**PENSE AVANT D'AGIR
AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ**

BME HEALTH & SAFETY COMPASS

RABONI
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Une initiative de **BME**





FEUILLE DE ROUTE

TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ AVEC DES MACHINES

Notre Politique

Travailler en toute sécurité avec des machines fait partie du domaine prioritaire « Sécurité du poste de travail ». Chaque Site doit disposer de directives de sécurité concernant les machines et/ou les installations électriques afin de garantir une manipulation sûre.



CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS

La voie de la sécurité est la bonne

- >> Ce n'est que lorsque vous avez les compétences adéquates et avez suivi la formation requise que vous êtes autorisé à travailler avec des machines et/ou des installations électriques.
- >> Les risques inhérent à certaines machines et installations électriques doivent être clairs pour vous.
- >> Respectez toujours les consignes de sécurité du fabricant (écrites sur la machine).

Un danger ne doit pas être ignoré

- >> La direction doit être informée immédiatement des dommages causés aux machines et/ou aux installations électriques sur le site.
- >> Assurez votre propre sécurité et celle des autres en étant attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients. Exprimez-vous !

Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

- >> Lorsque vous travaillez avec des machines et/ou des installations électriques, vous devez porter vos équipements de protection individuelle.
- >> Ne faites fonctionner certaines machines et/ou installations électriques que lorsque vous en avez l'autorisation.
- >> Appliquez toujours les procédures pour une utilisation sûre des machines.
- >> Un contrôle visuel doit être effectué avant la mise en service de la machine.
- >> Avant de faire fonctionner une machine, lisez les instructions du fabricant (écrites sur la machine) et suivez-les à tout moment.
- >> Ne jamais faire fonctionner des machines sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de médicaments délivrés sur ordonnance. Informez votre responsable si vous utilisez ce type de médicaments et orientez-vous sur les tâches réalisables.
- >> Les activités quotidiennes doivent être réalisées en adoptant un comportement conforme aux règles de sécurité.
- >> Les comportements et actions dangereux ou les équipements endommagés doivent être signalés immédiatement à votre responsable.
- >> Les comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients doivent être signalés à tout moment. Exprimez-vous !
- >> Adressez-vous à votre supérieur et/ou responsable(s) de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.



« Mon collègue a perdu un doigt alors qu'il travaillait avec une machine sans porter son équipement de protection individuelle. J'ai vu ce qui s'est passé, c'était tellement traumatisant. Depuis ce moment, tous mes collègues et moi-même veillons à toujours porter nos équipements de protection individuelle »

Veuillez insérer toute directive légale/réglementaire supplémentaire applicable à ce sujet dans votre entreprise locale